

# DEMANDE DE DUPLICATA DE DIPLÔME

*Circulaire n°2015-0012 du 24/03/2015 sur les modalités d’élaboration et de délivrance des diplômes.*

*Toute personne peut demander que soit établi un duplicata de son diplôme si le document original a été détruit, perdu ou volé. Quelle que soit l’origine de la perte, du vol ou de la destruction, l’intéressé(e) doit présenter toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l’honneur, etc.). Seuls le ou les établissements qui ont délivré le diplôme original sont habilités à remettre un duplicata qui est établi sur l’imprimé officiel dans les mêmes formes que l’original et affecté d’un nouveau numéro. Il convient de viser les textes en vigueur au moment de l’obtention du diplôme. La mention « duplicata » apparaît sur le diplôme et une comptabilité des duplicata est tenue à jour par chaque établissement. En cas d’accréditation conjointe, il appartient à l’établissement où le diplômé a été inscrit administrativement de délivrer le duplicata.*

Numéro étudiant :

NOM : Prénom :

Né(e) le : À :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

Demande de duplicata du diplôme de :  DUT  Licence professionnelle

Nom de la formation :

Année d’obtention du diplôme :

Motif de la demande :

**Documents à joindre au présent formulaire rempli et signé :**

* Photocopie recto/verso d’un justificatif d’identité (CNI, passeport, titre de séjour, …) ;
* Photocopie du relevé de note, de l’attestation de réussite, du diplôme si possible ;
* Toutes pièces justificatives officielles permettant de vérifier la validité de la demande (déclaration de sinistre, récépissé de plainte, déclaration sur l’honneur, etc.).
* **Si vous êtes dans l’impossibilité de vous déplacer :** vous pouvez remettre la présente demande remplie et signée avec une lettre de procuration et la photocopie de votre pièce d’identité ou de votre passeport à la passeport de votre choix qui viendra retirer votre diplôme, munie de sa pièce d’identité ou de son passeport.
* **Pour recevoir votre diplôme par voie postale, nous envoyer :**
* La présente demande remplie et signée,
* votre pièce d’identité ou passeport ou, pour les étudiants non ressortissants d’un pays membre de l’Espace Économique Européen, votre titre de séjour,
* une enveloppe A4 libellée à vos noms et adresse et affranchie au tarif recommandé R1.

Partie réservée à l’administration

Code diplôme :

Diplôme envoyé le Recommandé AR N° :

Délivré sur place, en mains propres le : / par procuration le :

Fait à : Le :

Signature :